

Aide sans condition au Congo

L'Assemblée générale des Nations Unies a tenu une session d'urgence du 17 au 20 septembre pour étudier la situation au Congo. Le représentant permanent du Canada auprès de l'ONU, M. C. S. A. Ritchie, a prononcé le 19 septembre l'allocution ci-après:

DEPUIS les quelques mois que dure la crise au Congo, le Gouvernement canadien s'est toujours inspiré du désir profond de voir ce pays se transformer en un État stable, prospère et indépendant, et prêt à prendre place parmi les autres États africains et dans la communauté de l'ONU. Les Canadiens ressentent une très grande sympathie à l'endroit des Congolais, qui traversent des heures difficiles. Nous avons suivi avec intérêt et satisfaction, en Asie d'abord, puis en Afrique tout dernièrement, l'évolution des pays vers l'indépendance. Nous avons été heureux d'offrir toute l'assistance possible pour faciliter cette évolution importante et prometteuse.

Le Gouvernement canadien se rend bien compte des difficultés et des dangers auxquels le Congo doit faire face. Tous comptes faits, nous estimons que seuls les Congolais peuvent apporter une solution durable à l'état de choses actuel. Ils doivent affronter d'une façon qui leur soit propre le problème que pose soudainement l'accession à la vie politique. Il leur faut résoudre la question du séparatisme, qui tient peut-être à un long passé, mais aussi à des facteurs politiques plus récents. Il est nécessaire toutefois de triompher de ce séparatisme, si le Congo doit survivre comme nation et si les dangers de la situation actuelle doivent être évités.

La solution ne peut être imposée

Un pays indépendant ne se soumet ni aux ordres ni aux ingérences extérieures, quand il s'agit de définir sa propre constitution. L'élaboration d'une constitution nationale, ainsi que la forme de gouvernement et l'appareil de l'État qu'elle embrasse, est un apanage de l'indépendance. Toute solution qui tenterait de s'imposer de l'extérieur serait non seulement déplacée, mais destinée probablement à un échec, parce qu'elle ne répondrait pas aux aspirations nationales. Au Congo cependant on a reconnu le nécessité d'une aide extérieure pour engager le nouvel État dans la voie de la stabilité. Peu après l'indépendance, des désordres graves ont troublé la vie politique et économique du pays. Celui-ci avait un besoin urgent d'aide pour rétablir l'ordre et pour organiser, avec le temps, les services administratifs indispensables à la réalité de l'indépendance sur les plans politique et économique.

Le Gouvernement a eu la sagesse de s'adresser aux Nations Unies; le Conseil de sécurité a donné suite à la demande d'aide par ses résolutions des 14 et 22